

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

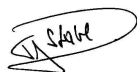
Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

N° CP/2011/268 - Développement local des bassins de vie - 2211
Mise en oeuvre des enveloppes financières globalisées

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune d'ERGERSHEIM une partie des crédits de bonification du contrat de territoire de Molsheim/Mutzig/Hasel, à savoir une subvention d'un montant de 105 334 €, en vue de l'acquisition de l'ancienne abbaye "Notre-Dame" d'ALTBRONN, dans le cadre des enveloppes financières globalisées instituées en faveur des collectivités signataires d'un contrat d'objectifs ou d'un contrat de territoire.

Cette participation fera l'objet de versements d'acomptes au vu des factures produites ou d'un seul versement au vu d'un état définitif des dépenses, ou d'un versement dès lors que le montant subventionnable est atteint.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110502-56693-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/05/11